



BESOINS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

COMMUNICATION DE MADAGASCAR

INTRODUCTION

Dans sa décision du 29 Novembre 2005 par laquelle il a prorogé la période de transition accordée aux Pays les Moins Avancés (PMA) pour mettre en œuvre l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (Accord sur les ADPIC), le Conseil des ADPIC de l'OMC a également invité les PMA Membres à lui fournir autant de renseignements que possible sur leurs besoins prioritaires en matière de coopération technique et financière pour les aider à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord.

Madagascar est pleinement conscient de ses obligations internationales, de la nécessité de mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC, et que les droits de propriété intellectuelle (DPI) devraient être utilisés au service du développement et faire partie intégrante des politiques et programmes nationaux, ainsi que de la protection de la culture et de l'encouragement de l'innovation.

Le système de la propriété intellectuelle à Madagascar est administré par l'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) en ce qui concerne la propriété industrielle, et l'Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA) pour les œuvres littéraires et artistiques.

La présente communication et ses annexes ont ainsi pour objet de présenter les besoins prioritaires en matière d'assistance technique et financière en vue d'une mise en place des dispositions nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC à Madagascar.

Les dispositions reposent sur les aspects techniques et financiers nationaux. L'évaluation de ces besoins couvre entre autres, la politique en matière de propriété intellectuelle et son cadre juridique, l'administration des luttés contre le changement climatique et la protection de l'environnement, les moyens de les faire respecter et la réglementation relative aux DPI, le respect de la réglementation des produits pharmaceutiques et phytosanitaires, ainsi que la promotion de l'innovation et de la recherche du transfert de technologie, de la protection des Investissements Directs Etrangers (IDEs) et de l'utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de développement.

ANNEXE A

BESOINS PRIORITAIRES EN MATIERE DE COOPERATION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR RENDRE EFFECTIVE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

1 OBJECTIF STRATÉGIQUE: MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DU CADRE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

1.1 Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de la politique et de la législation en matière de PI

1.1. Madagascar présente un grand avantage dans le domaine de la propriété intellectuelle: l'existence des deux organismes administrant la propriété intellectuelle: OMAPI et OMDA.

1.2. Cependant, il s'est avéré que la législation en vigueur exclut beaucoup de "propriétés culturelles". Cette carence en matière de textes législatifs estompe la créativité et diminue la compétitivité et la performance des acteurs économiques, notamment les artisans et les artistes.

1.3. L'autre avantage est que Madagascar a sa Loi portant Politique Culturelle Nationale pour un développement socio-économique.

1.4. C'est ce qui nous amène dans un premier temps à organiser un Forum national dont le but final est de recueillir des recommandations et des plans d'actions dans la perspective de mise à jour de la Loi malgache sur la Politique Culturelle Nationale.

1.5. Une assistance technique et financière est sollicitée pour ce sujet.

1.2 Aide à la réforme de la législation en matière de la PI et à la mise en cohérence des politiques sectorielles avec les différentes législations

1.6. L'élaboration d'une politique nationale en matière de PI et d'un cadre législatif pour le Droit de Propriété Intellectuelle devrait se faire en cohérence avec les politiques connexes menées dans des domaines tels que la Culture, considérée dans le pays comme un levier du développement, la science et la technologie, la santé, la concurrence, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement.

1.7. Il est nécessaire de comprendre les liens et les meilleures options de mise en œuvre compte tenu des différents niveaux de développement et des priorités nationales. D'où un besoin primordial d'assistance technique pour la rédaction de textes de loi dans les domaines prioritaires de l'actualisation de la législation sur la propriété industrielle et le droit d'auteur dans lequel les savoirs traditionnels et les folklores doivent être mis en exergue étant donné qu'un pays comme Madagascar regorge de produits culturels et artisanaux pouvant être protégés et exportés.

1.3 Mise en place d'un dispositif pour la labellisation et le contrôle des produits

1.8. Pour assurer, encourager les performances des acteurs économiques et la créativité des artisans créateurs, chercheurs, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, il est nécessaire d'accorder une assistance technique et financière en vue de la mise en place d'un dispositif de contrôle des produits pour renforcer les actions de lutte contre la contrefaçon.

2 OBJECTIF STRATÉGIQUE: MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.1. L'administration de la propriété intellectuelle doit être adaptée aux différents changements opérés au niveau mondial, entre autres, l'évolution de la technologie répondant aux besoins des utilisateurs de la PI. Encore faut-il que cette nécessité soit prise en compte en faveur des PMA dont Madagascar, aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

2.2. L'OMDA et l'OMAPI, qui assurent l'administration de la PI à Madagascar, sont requis pour offrir des services de qualité à la population productive et créative et au monde des affaires.

2.3. Mais, force est de constater que ces Offices rencontrent des difficultés dues à la vétusté de leurs infrastructures dans l'accomplissement de leurs tâches.

2.4. Au niveau de l'OMAPI, certaines actions ont déjà été effectuées, telles que le renforcement en ressources humaines, la refonte de la législation nationale en tenant compte de l'Accord sur les ADPIC, la réorganisation des archives, l'automatisation des procédures de délivrance de titres.

2.5. Néanmoins, les améliorations apportées s'avèrent encore insuffisantes du fait que l'OMAPI ne possède pas jusqu'à maintenant son propre bâtiment. En outre, la plupart des matériels et équipements utilisés par l'Office sont obsolètes.

2.6. Au niveau de l'OMDA, l'infrastructure indispensable à la gestion de la propriété littéraire et artistique mérite également de connaître un certain aménagement.

2.7. En outre, pour faciliter les actions de protection de la PI, une stratégie de mise en place d'espèces d'évaluation et de labellisation des produits culturels est nécessaire.

- Par conséquent, Madagascar fixe aux fins de l'amélioration de l'administration de la PI, comme besoins prioritaires:
- la dotation d'un bâtiment propre à l'OMAPI et l'aménagement du bâtiment de l'OMDA;
- la dotation en matériels et équipements informatiques des deux Offices;
- la numérisation des archives des deux Offices;
- l'automatisation des procédures de répartition des droits au niveau de l'OMDA;
- la construction d'infrastructure de plein air pour la promotion des danses folkloriques près des sites culturels;
- la création et l'équipement d'un musée pour les savoirs traditionnels du travail du bois de l'ethnie "Zafimaniry" (patrimoine mondial pour l'humanité par l'UNESCO), typiquement malagasy, pouvant promouvoir l'artisanat et le tourisme;
- le renforcement des capacités institutionnelles (matériels, formations, etc...).

3 OBJECTIF STRATÉGIQUE: UTILISATION DE LA PI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT EN PROMOUVANT L'INNOVATION, LA RECHERCHE, LA CRÉATIVITÉ ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

3.1. L'information et la sensibilisation, la promotion des résultats de recherches en matière de propriété intellectuelle sont des outils de base pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, mais jusqu'ici les actions menées n'ont pas donné de résultats probants.

3.2. En effet, l'information et la sensibilisation par voie radio-télévision-presse n'attirent qu'une faible partie de la population cible. Il paraît utile de s'adresser directement aux groupements ou associations d'opérateurs, d'établir un calendrier approprié et de préciser le thème de l'atelier ou de la formation. En outre, il faut penser aussi aux actions à mener au niveau des collectivités décentralisées.

3.3. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la recherche, la technologie et l'innovation, en l'occurrence la mise en place des Centres de recherche. Force est de constater que d'importants efforts sont nécessaires, et les différents Centres existants devraient travailler de concert afin de mener des actions synergiques pour les formations dispensées aux opérateurs. L'objectif serait de garantir réelle créativité et transfert de technologie.

3.4. En outre, il y a dans la plupart des cas, un déficit technologique au niveau régional. Un effort important doit être entrepris afin de développer des technologies appropriées et adaptées aux spécificités, capacités et conditions locales. Elles doivent en priorité être dirigées vers les secteurs critiques de l'économie locale notamment la production agricole, alimentaire, le processus de production locale, la conservation et l'amélioration des ressources telles que l'eau, la forêt, l'énergie.

3.5. En ce qui concerne le secteur de l'artisanat, une meilleure connaissance de l'environnement (institution à contacter, partenaire financier, bailleur fournisseur en matière première, média etc.) qui l'entoure nécessite un renforcement, afin que le réseau de commercialisation et de distribution se fasse dans le formel.

3.6. Pour répondre à ces problématiques, les quelques actions suivantes sont avancées et auxquelles Madagascar sollicite une assistance technique et financière de la part des pays développés à travers leurs entreprises et/ou leurs institutions:

- organiser et systématiser l'information technologique, et en particulier les technologies intermédiaires (technologies villageoises, technologies à haute intensité de main d'œuvre dans les travaux publics et les bâtiments, technologies de machines agricoles adaptées aux conditions locales, technologies intermédiaires dans l'industrie);
- renforcer et optimiser les structures et mécanismes d'aide au développement technologique;
- fixer les technologies clés à maîtriser en priorité (énergie, changement climatique...) et mettre en place des groupes de maîtrise pour ces technologies;
- renforcer les capacités humaines et matérielles;
- appuyer les Chambres de Commerce et de l'Industrie en matière de PI pour les inciter à promouvoir l'innovation et la créativité et accroître les dépôts de brevets à l'OMAPI;
- améliorer l'information et la sensibilisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en matière de propriété intellectuelle;
- renforcer les capacités des artisans;
- renforcer les capacités opérationnelles des agents de l'Administration.

4 OBJECTIF STRATÉGIQUE: RENFORCEMENT DU RÉGIME D'EXÉCUTION ET DE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1 Méconnaissance de la population notamment les consommateurs, les opérateurs, tels PME, PMI et coopératives sur leur droit en PI

4.1. A Madagascar, les consommateurs, les opérateurs tels PME, PMI et coopératives sont mal informés, voire ne connaissent pas l'existence du droit en PI et ils ne savent pas qu'ils ont des droits en PI.

4.2. Ainsi, la sensibilisation, la vulgarisation et l'information de la population sur l'importance de la PI s'avèrent nécessaires pour que tout le monde puisse protéger son invention et que ces personnes sachent quoi faire au cas où des problèmes se présentent.

4.3. Pour ce faire, l'organisation périodique des forums sur la PI et l'organisation des manifestations économiques (atelier, séminaire, témoignage, table ronde) jusqu'au niveau des communautés de base sont indispensables, d'une part pour toucher directement la masse et d'autre part pour informer le plus de monde possible.

4.2 Absence de synergie entre les différents organismes de la propriété intellectuelle chargés de faire respecter les DPI, et entre l'Administration (police, justice, douanes)

4.4. Depuis que Madagascar a adhéré à l'OMC, il a été constaté que l'absence de synergie entre les organismes de la propriété intellectuelle (public et privé) chargés de faire respecter les DPI se fait ressentir, du fait qu'il n'existe pas de structure de coordination rassemblant les parties prenantes.

4.5. Par conséquent, l'organisation d'un premier Forum aboutissant à la mise en place de cette structure de coordination qui sera un comité capable de mettre en œuvre l'Accord sur l'ADPIC est primordiale.

4.3 Connaissance limitée des parties prenantes (administration et organismes chargés de faire respecter le DPI) sur tout ce qui touche le DPI (réglementation, portée)

4.6. Pour avoir un meilleur résultat dans l'exécution et la réglementation en matière de PI, tous les acteurs économiques et sociaux ont besoin d'un renforcement de capacités afin de mieux se placer dans le domaine et par la suite, bien exercer leur rôle.

4.7. Les formations envisagées seront adéquates pour chaque partie, c'est-à-dire il y en aura pour la population, pour les organismes de protection des DPI et/ou d'enregistrement des PI et enfin pour l'Administration.

4.8. Il est à noter que les organisations de la campagne de sensibilisation, du forum et du renforcement de capacités sont attribuées aux Ministères en charge de l'Industrie, de la Culture et du Commerce, tandis que l'OMDA, l'OMAPI et les représentants en PI, le Secteur privé, les consommateurs, les chercheurs et centres de recherche, les étudiants, les politiciens, etc. sont tous conviés à y participer.

5 OBJECTIF STRATÉGIQUE: RENFORCEMENT DES DÉPARTEMENTS DE SANTÉ ASSURANT LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PHYTOSANITAIRES

5.1. Madagascar est membre de l'OMC et a adhéré aux différents Accords y relatifs, dont l'Accord sur les ADPIC. Des dispositions dudit Accord touchent le domaine de la santé publique; les Départements rattachés à la santé assurant le respect et la réglementation des produits pharmaceutiques et phytosanitaires rencontrent des difficultés dans la mise en application de l'Accord.

5.2. Le pays possède une grande capacité de production en matière de produits pharmaceutiques et phytosanitaires. Néanmoins, il sied de noter que cette capacité productive rencontre plusieurs obstacles, tels que la taxation des composants et des dispositifs nécessaires à la production, l'insuffisance d'équipements pour les laboratoires, ainsi que le manque de compétence des agents. De ce fait, les produits locaux ne sont plus en mesure de concurrencer les produits importés.

5.3. Concernant la mise sur le marché des produits pharmaceutiques et phytosanitaires, Madagascar est conscient du danger de la commercialisation des médicaments contrefaits. La délivrance de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) par les autorités de tutelle connaît une longue procédure. Les agents chargés de contrôle des médicaments ne possèdent pas de connaissance suffisante en matière de lutte contre la contrefaçon.

5.4. Par conséquent, Madagascar fixe aux fins de l'amélioration de l'accès aux médicaments et du contrôle des produits contrefaits, comme besoins prioritaires:

- l'assistance technique et financière au profit des départements de santé;
- la dotation en matériels et équipements nécessaires à la production des médicaments;
- le renforcement de capacités sur la normalisation de procédure de contrôle des produits pharmaceutiques, phytosanitaires et vétérinaires;

- l'assistance technique et financière en faveur de l'organisme chargé de la protection des inventions tirées des produits pharmaceutiques et phytosanitaires;
- la formation en matière de sensibilisation sur les méfaits des produits pharmaceutiques et médicaments contrefaits.

6 OBJECTIF STRATÉGIQUE: AMÉLIORATION DES GESTIONS DE CONFLITS EN MATIÈRE DE PI

6.1. Le système d'arbitrage et de médiation existe à Madagascar depuis un certain temps, mais peu connu des acteurs économiques.

6.2. La loi sur l'arbitrage existe depuis 1998. Une loi a été adoptée cette année 2012 concernant la médiation. Les deux lois font partie du Code de Procédure Civile. Le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar a été restructuré cette même année par la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Antananarivo.

6.3. Des appuis et des aides sont sollicités en termes de:

6.1 Renforcement des capacités en arbitrage et médiation:

6.4. Le personnel de ce Centre doit être mieux formé en matière de procédures de PI tant nationales qu'internationales, mais il faut également préparer les agents et cadres des deux offices en matière de gestion de conflits de PI entre les déposants et les auteurs.

6.2 Renforcement des capacités sur les procédures internationales relatives aux biens culturels

6.5. Madagascar en étant un pays anciennement colonisé, a été pillé de beaucoup de ses richesses nationales sur des biens et produits culturels. Ses biens déposés dans des Musées à l'étranger font beaucoup de succès.

6.6. Le pays peut profiter des retombées économiques, commerciales et touristiques dans le rapatriement de ses biens, mais les responsables manquent d'expérience sur les procédures à suivre pour le retour de ces biens. D'où la nécessité d'un besoin en assistance technique en matière de négociations relatives aux procédés d'identification et de rapatriement de ces biens culturels.

7 OBJECTIF STRATÉGIQUE: RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

7.1 Facilitation à la participation aux réunions internationales et régionales organisées par et l'OMPI

7.1. La présence des négociateurs en propriété intellectuelle aux réunions internationales et régionales, permettra une meilleure appropriation des dispositions de l'Accord sur les ADPIC, et assurera la mise en œuvre plus efficace et effective de cet Accord. L'échange d'expériences avec d'autres pays et des experts internationaux de l'OMC et de l'OMPI permet d'améliorer la capacité des acteurs malgaches (fonctionnaires, agents des offices et autres organismes, Secteur privé) dans la protection et l'utilisation de la PI. Il est particulièrement souhaitable de la part des donateurs de prendre en charge les représentants de Madagascar afin de leur permettre de participer aux réunions et manifestations à l'extérieur. La délégation nationale sera renforcée par les représentants de la Mission Permanente à Genève, qui assureront le suivi des réunions périodiques sur des questions relatives à la propriété intellectuelle.

7.2. Il va sans dire que les négociateurs dès leur retour au pays, s'engagent à produire un rapport détaillé de mission, à faire une restitution plénière, et à vulgariser autant que faire se peut les acquis de chaque mission, tant au niveau national qu'à celui des régions de Madagascar à travers l'action des représentants locaux des Entités concernées; il est également prévu que les Sites Web des institutions participantes servent de support à ces actions de partage des acquis.

7.2 Appui à l'organisation d'évènements culturels régionaux et internationaux

7.3. Le renforcement de la coopération régionale et internationale crée du capital en leadership et en savoir. Le leadership et la capacité managériale facilitent l'émergence et la maintenance de toutes les autres formes de capitaux, et le savoir-faire encourage les pratiques créatives et compétitives et augmente la productivité dans le monde des affaires. Une assistance technique en la matière et des appuis matériels et financiers sont sollicités.

7.4. Par ailleurs, l'insularité et l'éloignement de Madagascar influent largement sur la promotion des échanges commerciaux, d'où la nécessité de développement des relations et des échanges d'expériences avec des pays partenaires. Madagascar a le potentiel de rendre son secteur de la musique florissant mais peu de producteurs ou tourneurs internationaux ne connaissent vraiment cette richesse. Il est utile d'organiser des évènements culturels régionaux et internationaux avec l'appui de grands tourneurs internationaux pour faire connaître la culture et l'art des pays riverains pouvant améliorer l'industrie des droits d'auteur.

7.3 Mise en place de procédures communes pour la lutte contre le piratage et la contrefaçon dans la Région (OI, Afrique Australe et Orientale).

7.5. Le Gouvernement a mis en place au Sein du Ministère de la Culture et du Patrimoine une Brigade Anti-Piratage (BAP) pour lutter contre le piratage, le vol et le pillage du patrimoine culturel. Il est donc sollicité de proposer l'élargissement de cette structure composée de police judiciaire issue de différents corps de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale, pour lutter contre la contrefaçon en général. A partir de cette entité, il faut mettre en place en collaboration avec la Douane et les entités publiques assurant les contrôles aux frontières, une coopération régionale dans la mise en œuvre d'une procédure commune respectant l'Accord sur les ADPIC.

ANNEXE B

MATRICE DE PLANIFICATION SCHEMATIQUE DES PROGRAMMES

Objectifs Stratégiques	Besoins d'assistance technique et financière	Principales activités	Principaux organismes Nationaux
<p>1. Mise à jour de la politique et du cadre juridique en matière de propriété intellectuelle (PI)</p>	<p>Renforcement des capacités d'élaboration et de coordination de la politique et de la législation en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Aide à la réforme de la législation en matière de propriété intellectuelle et à la mise en cohérence des politiques sectorielles avec les différentes législations</p> <p>Mise en place d'un dispositif pour la labellisation des produits</p>	<p>Organisation de "Forum sur la politique en matière de propriété intellectuelle"</p> <p>Assistance à la rédaction de nouveaux lois et textes réglementaires (indication géographique, obtention végétale, savoirs traditionnels et folklores)</p> <p>Réactualisation des textes législatifs et réglementaire régissant le secteur</p> <p>Lutte contre la contrefaçon tant sur le plan national qu'international</p>	<p>OMAPI</p> <p>OMDA</p> <p>Autres organismes publics et privés, groupements et société civile</p> <p>Ministères concernés: Justice, Culture et Patrimoine, Artisanat, Commerce, Industrie, Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement.</p> <p>BAP, OMDA, OMAPI, Douanes, Gendarmerie Nationale, police Nationale, Justice, Santé</p>
<p>2. Modernisation de l'infrastructure de l'administration de la propriété intellectuelle</p>	<p>Modernisation de la structure organisationnelle de l'administration des droits de PI</p> <p>Redynamisation des deux Offices (OMDA et OMAPI)</p> <p>Renforcement de capacités institutionnelles</p>	<p>Automatisation des procédures de délivrance de titres</p> <p>Dotation d'un bâtiment propre aux organes de PI</p> <p>Renforcement de capacités de personnel, conception et mise en œuvre de programmes de formation</p>	<p>OMAPI</p> <p>OMDA</p> <p>Représentants en PI</p> <p>Les Ministères de tutelles techniques et financières</p>

<p>3. Utilisation de la PI en faveur du développement, en promouvant l'innovation, la créativité et le transfert de technologie</p>	<p>Organisation et systématisation de l'information technologique, et en particulier les technologies intermédiaires (technologies villageoises, technologies à haute intensité de main d'œuvre dans les travaux publics et les bâtiments, technologies de machines agricoles adaptées aux conditions locales, technologies intermédiaires dans l'industrie)</p> <p>Renforcement et optimisation des structures et mécanismes d'aide au développement technologique</p> <p>Mise en place des groupes de maîtrise des technologies clés (énergie, changement climatique)</p> <p>Appui aux Chambres de Commerce et de l'Industrie en matière de PI</p> <p>Information et sensibilisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Renforcement des capacités productrices et Managériales des artisans</p> <p>Renforcement des capacités opérationnelles des agents de l'Administration</p>	<p>Etude sur la mise en place d'un Indice National de l'Innovation à Madagascar</p> <p>Organisation d'un concours-exposition pour les inventeurs amateurs nationaux</p> <p>Appui des centres de recherche et des Universités pour la publication et la dissémination des résultats des recherches en matière technologique</p> <p>Amélioration de l'accès aux bases de données nationales et internationales</p> <p>Renforcement des capacités de chercheurs dans le domaine de transfert technologique</p> <p>Renforcement des Laboratoires et des Centres de recherche</p> <p>Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration en charge de l'Artisanat</p> <p>Renforcement des capacités productrices et Managériales des artisans</p> <p>Etude sur les technologies appropriées à Madagascar</p> <p>Appui à des étudiants, artisans et entreprises pour la maîtrise de ces technologies</p> <p>Formation, documentation et équipement en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Formation pour l'amélioration de la compétitivité des unités de production artisanales</p> <p>Protection et exploitation adéquates</p> <p>Mise en place d'un réseau entre artisans et opérateurs de l'Environnement</p> <p>Mise en place de réseau de commercialisation et de distribution</p>	<p>OMAPI</p> <p>OMDA</p> <p>Représentants en PI Universités et Centres de Recherche</p> <p>Groupements d'opérateurs économiques et professionnels</p> <p>Associations des consommateurs</p> <p>Chambres de Commerce et de l'Industrie</p> <p>Ministère concernés</p> <p>Association des artisans créateurs et distributeurs</p> <p>Collectivités Territoriales Décentralisées</p>
<p>4. Renforcement du régime d'exécution et de réglementation en matière de propriété intellectuelle</p>	<p>Sensibilisation, vulgarisation et information de la population sur l'importance de la PI</p> <p>Mise en place d'une structure de coordination rassemblant les parties prenantes</p>	<p>Organisation périodique des forums sur la PI</p> <p>Organisation des manifestations économiques (atelier, séminaire, témoignage, table ronde) jusqu'au niveau des communautés de base</p>	<p>Organisation: Ministères chargés de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Industrie - la Culture - le commerce

	<p>Renforcement de capacités de tous les acteurs économiques et sociaux.</p>	<p>Organisation d'un premier Forum aboutissant à la mise en place d'une structure: comité capable de mettre en œuvre l'Accord sur l'ADPIC</p> <p>Formation adéquate pour chaque partie: population, organismes de protection des DPI et/ou d'enregistrement des PI, administration.</p>	<p>Participation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration - OMDA, OMAPI et les représentants en PI - Secteur privé - Consommateurs - Chercheurs et centre de recherche - Etudiants - Politiciens - Etc
<p>5. Renforcement des départements de santé assurant le respect de la réglementation des produits pharmaceutiques et phytosanitaires</p>	<p>Renforcement des capacités des agents des Ministères en charge de la santé en matière de propriété intellectuelle et de santé publique</p> <p>Assistance technique et financière pour les agents de l'office chargé de la protection des inventions tirées des produits pharmaceutiques et phytosanitaires</p> <p>Renforcement de capacité des agents de Laboratoire National de Diagnostic Vétérinaire (LNDV) et Agence du médicament de Madagascar ainsi que des agents de contrôle aux frontières</p>	<p>Formation sur le droit de propriété intellectuelle et santé publique, phytosanitaire et vétérinaire</p> <p>Renforcement sur la normalisation de procédure administrative de production locale en matière de produits vétérinaires</p> <p>Formation sur l'organisation des Tradipraticiens</p> <p>Assistance technique et financière concernant la protection des inventions tirées des produits pharmaceutiques et phytosanitaires</p> <p>Assistance technique et financière concernant la protection des résultats de recherches pharmaceutiques</p> <p>Renforcement sur la normalisation de la procédure administrative en matière de commercialisation des produits pharmaceutiques</p> <p>Sensibilisation sur les méfaits des produits pharmaceutiques et médicaments contrefaits</p> <p>Renforcement de capacité des agents de laboratoires et des contrôleurs aux frontières</p> <p>Renforcement des équipements de laboratoires LNDV et agence du médicament de Madagascar</p> <p>Information /formation/échanges d'expériences</p>	<p>Cadres des Ministères concernés</p> <p>Professionnels de la santé humaine, vétérinaire et phytosanitaire</p> <p>Organismes privés et chercheurs des produits vétérinaires et pharmaceutiques</p> <p>Groupement des Tradipraticiens</p> <p>OMAPI</p>

		<p>Protection des brevets en exigeant et en contrôlant les AMM des produits pharmaceutiques commercialisés à Madagascar</p> <p>Acquisition d'incinérateur de grande capacité</p>	
6. Amélioration des gestions de conflits en matière de PI	<p>Renforcement des capacités en matière d'arbitrage et de médiation</p> <p>Renforcement des capacités sur les procédures internationales</p> <p>Echanges d'expériences sur le fonctionnement d'organes de médiation et d'arbitrage</p>	<p>Formation sur les procédures nationales et internationales</p> <p>Mise en place de structure d'arbitrage spécialisée en PI ou Renforcement des structures existantes</p>	<p>Ministères: Justice, Culture et Patrimoine, Commerce, Industrie, OMDA, OMAPI, CAMM, Ordre des Avocats</p> <p>Ministères: Justice, Affaires Etrangères, Culture et Patrimoine, Douanes</p>
7. Renforcement de la coopération régionale et internationale	<p>Echanges d'expériences</p> <p>Renforcement de capacités institutionnelles</p>	<p>Facilitation à la participation aux réunions internationales et régionales organisées par l'OMC et l'OMPI</p> <p>Appui à l'organisation d'évènements culturels régionaux et internationaux</p> <p>Mise en place de procédures communes pour la lutte contre le piratage et la contre-façon dans la Région (OI, Afrique Australe et Orientale)</p>	<p>OMAPI</p> <p>OMDA</p> <p>Représentants en PI</p> <p>Les Ministères de tutelles techniques et financières</p> <p>Douanes</p>